

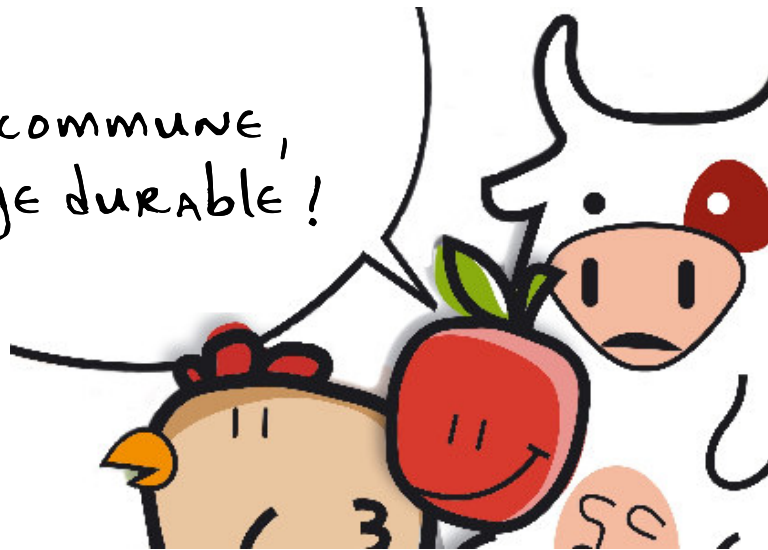


# Les Bons Repas

de l'Agriculture durable Haut-Normande

- Des économies d'énergie
- Une meilleure santé pour les enfants
- La création d'activité sur un territoire
- L'amélioration des liens ville-campagne
- Une éducation à une alimentation responsable

DANS MA COMMUNE,  
ON MANGE DURABLE !



**Vous souhaitez réaliser des repas durables dans votre commune, contactez nous !**

[www.repas-durables.fr](http://www.repas-durables.fr)

Les Défis Ruraux

Le bourg - Allouville-Bellefosse - 76190

Tél. 02 32 70 19 50 - Fax : 02 32 70 19 51

Courriel : [contact@defis-ruraux.fr](mailto:contact@defis-ruraux.fr) - [www.defis-ruraux.fr](http://www.defis-ruraux.fr)

## De quoi s'agit-il ? Comment ça marche ?



Nous vous accompagnons dans la réalisation d'un repas issu de l'agriculture durable locale.

### Pour que cela soit possible

- ⇒ Nous réalisons des diagnostics de durabilité sur les exploitations agricoles haut-normandes.
- ⇒ Nous soumettons les diagnostics à une commission d'éthique qui sélectionne les producteurs habilités à livrer leurs produits.
- ⇒ Nous vous proposons une liste de produits pour la réalisation de repas complet.
- ⇒ Nous transmettons vos commandes aux producteurs concernés.
- ⇒ Les producteurs vous livrent directement leurs produits.



### Menu du jour

#### Entrée

Pâté de campagne  
« porc des chaumières »  
Salade de crudités de saison

#### Plat

Poulet fermier rôti  
Gratin de pomme de terre bio  
ou purée de potimarron bio

#### Dessert

Fromage blanc bio  
Pomme au four

Baguette « Pain Normand »



Une méthode de sélection basée sur les données économiques, sociales et environnementales des pratiques agricoles (49 critères en tout).

### Exemple de critères de sélection

- Respect du pack hygiène.
- Exclusivement des exploitations haut-normandes.
- Pas d'OGM dans les champs et dans l'alimentation animale.
- Pas de farine animale.
- Pas d'antibiotique dans l'alimentation des animaux.

L'agriculteur signe un contrat d'amélioration avec des engagements concrets sur 2 ans.